

*Aide à la création ou
à la réfection
complète
d'installations
d'assainissement
autonome*

Aurélia EVRARD

Service Urbanisme
Espace Pierre Mendès France
72 202 LA FLECHE
02 43 48 66 02
urbanisme@ville-lafleche.fr

*Communauté de
communes du
Pays Fléchois*

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la poursuite de sa politique en faveur de la lutte contre l'indécence et l'insalubrité des logements, la Communauté de communes du Pays Fléchois souhaite accompagner les propriétaires occupants dans leurs travaux de création ou de réfection complète de leur installation d'assainissement autonome.

TYPE D'AIDE

Prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes du Pays Fléchois

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions ANAH, plafond majoré
Travaux éligibles : création ou réfection complète de l'installation d'assainissement autonome

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide forfaitaire d'un montant de 1 000 € par dossier (pour un maximum de 5 dossiers)

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Aide forfaitaire d'un montant de 1 000 € par dossier (pour un maximum de 5 dossiers)

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

2017 : 3 000 €